



Français du monde

L'expatriation sans filet

www.francais-du-monde.org

“Des expatriés en situation d'exclusion ? sans blague !” Qui n'a jamais été interpellé par ces propos entendus mille fois dans la bouche de ceux qui n'ont de l'expatriation que quelques clichés en tête ? Et pourtant, loin de l'image d'un eldorado pour exilé fiscal, la mobilité ou la résidence à l'étranger peuvent vite tourner à la pure galère quand la précarité, les difficultés de l'accès à l'emploi ou les situations diverses de dépendances s'ajoutent à la confrontation à des cultures d'accueil différentes et à la barrière de la langue.

Une statistique peut résumer ces difficultés : 42 % des femmes françaises à l'étranger sont en recherche d'emploi, un nombre deux fois supérieur à celui des hommes qui sont tout de même 24 % dans la même situation.

Loin de vouloir noircir le tableau, ce numéro de “Français du Monde” veut présenter la réalité de situations difficiles à travers de nombreux témoignages, évoquer “l'expatriation sans filet” pour inciter nos

compatriotes à l'anticipation, les conseiller ou les orienter vers des informations utiles.

Penser à se couvrir par une protection sociale adaptée est sûrement une des toutes premières nécessités quand on choisit de résider à l'étranger. Se tourner vers les services publics français pour obtenir une aide sociale dans certaines situations délicates ou faire appel à un rapatriement d'urgence est également toujours possible sous certaines conditions. Au final, la vie à l'étranger reste une richesse permanente dès lors que certaines précautions sont prises.

Dès sa création, notre association a pris en compte les difficultés liées à l'expatriation. Elle a obtenu la mise en place des comités pour l'emploi (CCPEFP) et ceux de l'aide sociale (CCPAS) où ses responsables sont toujours très présents à l'étranger et au niveau national. Notre objectif a toujours été que la solidarité locale et nationale se substitue à la charité publique.

Boris Faure

La 17^{ème} session de l'Assemblée des Français de l'étranger en bref

Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et donc Président de l'AFE, accompagné d'Hélène Conway-Mouret, ministre déléguée aux Français de l'étranger, a ouvert la session et précisé **les grands chantiers du gouvernement auxquels l'AFE est associée** : après la suppression de la prise en charge des frais de scolarité des lycéens (PEC) et la mise en place de mesures d'accompagnement exceptionnelles pour les familles mises en difficulté, viennent la réforme de l'aide à la scolarité dans un but d'équité et de démocratisation de l'accès à la scolarisation, la refonte du réseau consulaire (simplification et allègement des démarches, mutualisation,

portail électronique "monconsulat.fr"...), et la réforme de l'AFE afin de redéfinir le rôle des conseillers ainsi que leurs compétences. A noter qu'il y a 155 conseillers pour 233 circonscriptions consulaires très disparates.

Les conseillers ont travaillé dans leurs commissions sur les sujets concernant tous les domaines relatifs aux Français de l'étranger : social, culturel, sécurité, emploi, aide juridique... Ils ont également approfondi leur réflexion sur la réforme de l'AFE : l'indispensable redécoupage des circonscriptions en fonction du nombre d'inscrits dans les consulats ; la création de délégués consulaires

élus sur les listes des conseillers AFE (combien ? un par circonscription ? un par poste consulaire ?) qui permettrait l'élargissement du collège électoral des sénateurs et développerait la démocratie de proximité ; l'extension du scrutin proportionnel ; une assemblée dotée de compétences délibératives...

Un avis consensuel a pu être adopté en séance plénière, il y a encore à dire (la parité sur les listes par exemple) et à préciser, mais **le dialogue est ouvert** ! Et ça, c'est un vrai changement !

Chantal Picharles
Conseillère AFE, Athènes

Les huit priorités de la ministre chargée des Français de l'étranger



© Olivier Bolvin / MAE

Hélène Conway-Mouret a réaffirmé la volonté du gouvernement de travailler en concertation avec les élus à l'AFE sous forme d'échanges constructifs : "Vous serez des interlocuteurs de premier

plan, de véritables partenaires sur toutes les questions qui vous concernent".

Huit grands chantiers sont identifiés :

La mobilité économique : les Français de l'étranger auront, grâce à leur connaissance et leur expertise du terrain, un rôle à jouer pour favoriser l'implantation et le développement des PME ainsi que des grandes entreprises à l'étranger.

La sécurité : une concertation entre tous les acteurs (Etat, entreprises, concitoyens) sera nécessaire pour garantir la sécurité des Français à l'étranger, les responsabiliser. Il faut mieux protéger nos concitoyens contre les risques naturels, technologiques, politiques mais aussi face aux risques sociaux.

La protection sociale : l'action sociale

est une mission essentielle et prioritaire. En 2012, les CCPAS ont bénéficié à environ 5 000 Français. Les crédits de 20 M€ seront maintenus dans le prochain triennum budgétaire (2013-2015).

Le réseau consulaire : Hélène Conway-Mouret a indiqué qu'elle avait confié une mission à Daniel Lequertier, ambassadeur de France, afin d'évaluer le réseau consulaire (un des plus développés au monde).

La modernisation consulaire : sur le modèle de monconsulat.fr qui connaît un véritable succès, de nouveaux services en ligne seront développés afin de contribuer à l'amélioration de ce service public. L'objectif est d'alléger les procédures consulaires. Les "passeports grand voyageur" seront bientôt mis en place. La ministre souhaite également faire avancer la question des visas "vacances-travail" qui concerne de nombreux jeunes citoyens.

L'accès à l'enseignement en français : la ministre a précisé que des "mesures d'accompagnement exceptionnelles" seraient mises en place pour éviter que

des enfants soient déscolarisés suite à la suppression de la "PEC" (prise en charge des frais de scolarité voulue par Nicolas Sarkozy, qui concernait 7 % des élèves et mobilisait 25 % de la dotation d'aide à la scolarité). Elle a encouragé les familles à déposer des dossiers de bourses. Les critères d'attribution des bourses seront refondés : le système doit s'ouvrir à plus de familles.

L'avenir du réseau d'enseignement français : des propositions seront faites au printemps prochain.

La représentation politique des Français de l'étranger : comment rapprocher les élus du terrain, élargir les compétences des élus aux niveaux local et national, revoir le collège électoral des sénateurs pour plus de démocratie ? Hélène Conway-Mouret soumettra un projet au ministre des Affaires étrangères et au Premier ministre à la suite des Etats Généraux de la démocratie territoriale.

Retrouvez l'intégralité du discours de la ministre sur www.assemblee-afe.fr

C.P.



Sommaire

AFE p. 2

Plénière de septembre 2012

Actualité p. 3

France : il faut sauver l'hôpital public

Dossier p. 4

Françaises en difficulté en Afrique centrale

Femmes : des revenus encore inférieurs

Expatriation et dépendance liée à l'âge

Prise en charge du handicap à l'étranger

Rester à tout prix aux Etats-Unis

Expatriés sans protection sociale en Asie

Pratique p. 7

Règles européennes pour les successions transfrontalières

Volontariat humanitaire

Sur la toile...

Se loger à son retour en France

Culture p. 11

Entretien p. 12

avec Monique Cerisier ben Guiga

Vie associative p. 14

Vie des sections p. 15

Français du monde

Magazine gratuit de Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi 75015 Paris - France
tél : +33 1 43 06 84 45 - télécopie : +33 1 43 06 08 99
www.francais-du-monde.org - contact@adfe.org
www.facebook.com/francaisdumonde

Directrice de la publication : Monique Cerisier ben Guiga
Comité de rédaction : Cybèle Bouteiller, Boris Faure,
Elisabeth Kervarrec, Gérard Martin.
Rédaction en chef : Mélina Frangiadakis, François Sangam
PAO : Isabelle Chardonnet, Laurence Deglane
Préresse : Laurence Deglane

Réalisation et impression : Bordessoules
42 av. de Rochefort 17413 St Jean d'Angély Cedex

ISSN 0247-607X

France : il faut sauver l'hôpital public

Français installés à l'étranger, vous vivez peut-être avec le souvenir que "les soins sont gratuits" et que notre système de santé est le meilleur au monde comme le président Nicolas Sarkozy aimait à le marteler lors de ses apparitions à la télévision. Pourtant, l'hôpital est au plus mal et l'accès aux soins n'est plus véritablement garanti pour tous.

Non, la santé n'est pas gratuite.

Selon le baromètre CSA-Cercle de Santé-Europ Assistance, **29 % des Français ont renoncé à des soins en 2011** ; ils n'étaient "que" 23 % dans cette situation en 2010 et 11 % en 2009. Il faut probablement aller chercher l'explication dans la diminution de la prise en charge par la Sécurité sociale des soins courants. Les franchises médicales, le déremboursement de certains médicaments, les dépassements d'honoraires de nombreux praticiens du privé que l'on doit aller consulter si l'on veut obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable y sont pour beaucoup. **Difficile aujourd'hui de faire face à des dépenses de santé sans une mutuelle complémentaire** qui représente un budget mensuel conséquent.

Une médecine à deux vitesses ?

Aux urgences, ne soyez pas surpris de devoir dormir dans un couloir sous un néon allumé en permanence et estimez-vous heureux s'il n'y a pas de courant d'air... **Les personnels soignants, régulièrement pris à parti par les usagers, n'y sont pour rien** et font de leur mieux compte tenu des conditions de travail déplorables qui sont les leurs.



©HAMILTON/REA - www.viva.presse.fr

Vous vous êtes fracturé le col du fémur mais il n'y a pas de place au bloc opératoire ? On vous proposera de vous réorienter vers une clinique privée du secteur. Gare aux dépassements d'honoraires... (Encore faut-il être en état d'aborder la question à l'arrivée à la clinique !)

Partout en France, il faut compter six mois, sinon davantage, pour voir en consultation un médecin spécialiste à l'hôpital. Sauf si vous avez les moyens de consulter ledit spécialiste dans le cadre de sa "consultation privée" parfois basée au sein même de l'hôpital. Prévoir généralement au minimum 80 euros... A ce tarif, évidemment, les délais d'attente sont plus raisonnables !

En 2012 à Paris, les hôpitaux manquent de lits... et de draps.

Plusieurs scandales ont fait la Une alors que le SAMU essayait de trouver des places en réanimation à des patients dont le pronostic vital était engagé. On s'est faits à l'idée. Moins dramatique mais non moins déroutant, l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, le plus grand organisme hospitalier de France, a fait face en début d'année à une pénurie de linge ! Les démentis des chargés de communication des hôpitaux se sont succédé au rythme des témoignages de patients contraints d'apporter couettes et oreillers. Cela aurait pu être drôle si cela ne soulevait pas un problème d'hygiène évident.

A Caen, le centre hospitalier universitaire (CHU) coule sous le poids de l'amiante et des déficits. Le matériel des soignants est obsolète quand il n'est pas tout simplement manquant. Si cette situation de quasi-faillite est exceptionnelle, **beaucoup de CHU ont des problèmes de trésorerie et peinent à trouver des financements bancaires.**

Expatriés, ne vous imaginez plus que vous profiterez d'un séjour en France pour vous faire soigner. Ouvrons les yeux. Notre système de santé a emprunté la voie de celui de nos voisins anglo-saxons. Combien de temps l'hôpital public occupera-t-il encore une place centrale dans l'offre de soins en France ?

Mélina Frangiadakis

Françaises en situation difficile en Afrique centrale

Si sur le registre mondial, les femmes sont juste un peu plus nombreuses que les hommes (50,6 % des personnes enregistrées sont des femmes – source MAE août 2012), en Afrique centrale, elles sont minoritaires (42 % des Français régulièrement enregistrés sont des femmes) et bien mieux représentées dans la population en situation difficile.

En quoi leur résidence hors de France peut-elle être difficile et plus difficile que pour les hommes ?

A partir de trajectoires vécues dans des pays en Afrique centrale, on peut essayer d'appréhender cette réalité pour certaines de nos compatriotes.

L'expatriation / l'immigration difficile, c'est d'abord un choix, le choix de la vie à deux. A. veut vivre avec M. dans le pays de M. Pour cela, elle a accepté un travail certes passionnant mais aux faibles conditions de rémunération du pays de résidence, sans couverture sociale et sans cotisation retraite assurée. Et pourtant, elle habite à 350 km de celui pour qui elle est venue s'installer dans ce pays. Elle dépense une bonne partie de son salaire en déplacements. Elle a même été en situation irrégulière quelques mois, son visa ayant expiré avant qu'elle ne trouve le travail qui lui donne accès à une carte de séjour.

Cette situation marque bien la précarité professionnelle dont peuvent être victimes les femmes à l'étranger. A. a dû faire des renoncements qui se sont avérés transitoires. Aujourd'hui, sa situation professionnelle s'est stabilisée et améliorée ; elle a pu prendre en charge sa couverture sociale.

L'expatriation / l'immigration difficile, peut aussi se situer à un autre bout, la rupture de la vie de couple.

Des événements comme le divorce ou le deuil conduisent des Françaises de l'étranger à revenir en France après des années d'attachement au pays de résidence ou plusieurs années passées hors de France. Elles peuvent être réduites au retour en France, sans travail et parfois sans les enfants, restés avec l'ex-conjoint. En effet, certains pays donnent la garde des enfants de façon préférentielle au mari après la petite enfance (à partir de 5 ans) en cas de divorce sur place. Lorsqu'elles restent dans le pays de résidence, elles le peuvent matériellement. Sans profession et sans emploi pas de véritable choix, la France est le seul recours.

Ainsi, la situation d'expatriation / d'immigration difficile pour les Françaises en

Afrique centrale correspond essentiellement à **des étapes de rupture ou de changements dans la vie personnelle ou familiale**. Les services consulaires accompagnent peu ces femmes souvent courageuses, qui prennent le risque

de vivre autrement et qui sont capables de nouveaux départs. Les consulats peuvent favoriser le retour en France ou procéder au rapatriement. Si elles veulent rester dans le pays de résidence, les consulats peuvent soutenir leurs enfants par une aide à l'enfance en détresse tandis que pour elles-mêmes les aides à durée déterminée ou les secours occasionnels peuvent leur faciliter une transition de courte durée vers un projet professionnel lorsqu'il est possible.

Au final et au quotidien, **ce sont bien davantage les associations de Français et, singulièrement, Français du monde-afre qui les épaulent**, les conseillent et les aident à passer ces caps difficiles.

Kalliopi Ango Ela
Sénatrice représentant les Français établis hors de France



© Flora Boffy

Femmes : des revenus encore inférieurs

En France comme à l'étranger, les femmes ont en moyenne des revenus encore inférieurs aux hommes.

C'est ce que l'enquête réalisée par la Maison des Français de l'étranger (MFE) en 2010 sur l'expatriation des Français nous rappelle une fois de plus. En effet, à l'étranger, les femmes sont plus nombreuses à rechercher un emploi (42 % contre 24 % chez les expatriés

sans emploi de sexe masculin) et en moyenne, elles gagnent moins que les hommes : 56 % ont des revenus inférieurs à 30 000 € par an, alors que les hommes sont 66 % à avoir des revenus de plus de 30 000 € par an.

Cette situation traduit des réalités difficiles pour les femmes isolées avec enfants. Ainsi, la création de l'allocation enfance en détresse que les consulats

octroient correspond à un besoin réel des femmes seules avec enfant(s) à charge. Généralement, elles sont très modestes, souvent au chômage, pas toujours françaises elles-mêmes alors que leur(s) enfant(s) le sont car de père français. Pour elles, un départ en France n'est pas souvent envisageable ou possible.

K.A.E.

Expatriation et dépendance liée à l'âge

Les conditions de vie des personnes âgées en situation de dépendance sont souvent précaires à l'étranger.

Il faut d'abord poser la problématique de la Sécurité sociale qui ne couvre pas les expatriés, lesquels doivent s'affilier en général à la Caisse des Français de l'Etranger. Cette caisse rembourse aux mêmes conditions que la Sécu en France, sauf... que les malades doivent faire l'avance des frais pour se faire ensuite rembourser. L'avancée en âge multiplie parfois fâcheusement ces avancées d'argent.

Le deuxième point noir est que, bien souvent, nos choix nous conduiraient à nous installer pour nos vieux jours dans des pays de soleil et de niveau de vie plutôt assez bas. Ouvrons les yeux : dans **ces pays où la politique sociale est basée sur la solidarité familiale**,

il appartient aux jeunes de prendre en charge les membres de la famille âgés, diminués, malades.

Dans la plupart de ces pays, **il n'existe pas de structures d'accueil** telles que maisons de convalescence, de santé, de retraite ; pour tout le Maroc par exemple, il n'existe qu'une maison de retraite de 43 lits à Rabat. Et il est fort improbable qu'il puisse s'en créer car cela n'entre pas, pour le moment, dans la ligne politico-religieuse du pays. Il n'y a pas non plus de chèques emploi-service permettant de multiplier les aides à domicile et les garde-malades. Quant aux petits soins infirmiers qui peuvent être donnés à domicile, ils ne répondent pas exactement aux critères d'hygiène auxquels,

dans notre pays d'origine, nous sommes habitués.

Et surtout, **ces pays n'ont pas de spécialisation médicale en gériatrie** puisque tous les problèmes de santé liés à l'âge sont dévolus aux enfants. Les médecins ne sont donc pas formés à la gériatrie et les maladies neuro-dégénératives ne sont ni connues, ni détectées à temps, ni même, a fortiori, prises en charge.

Il est donc primordial, avant de tenter l'aventure de l'expatriation, de s'assurer un repli en France "pour les vieux jours". Il vaut mieux, également, jouir d'une bonne santé et avoir des habitudes de vie saines et équilibrées, facteurs incontournables d'une longévité exempte de soucis.

Viviane Claverie

Prise en charge du handicap à l'étranger : témoignage

Hicham, 20 ans, est depuis son très jeune âge insuffisant moteur cérébral, sans communication verbale. Sa mère, Monique, raconte...



La période du diagnostic a été très difficile. Les troubles de Hicham, banalisés au Maroc, ont été diagnostiqués en France. Bouleversés par la prise de conscience du handicap de notre enfant, nous avons la désagréable impression de nous imposer en insistant pour avoir des rendez-vous rapprochés et ne pas avoir à faire de nombreux voyages entre la France et le Maroc. Enfin, l'équipe médicale pose un avis...

en deux mots. Appréhender le pire, vous n'en êtes pas capable. Vous rentrez au Maroc, seuls, sans soutien... Le reste de la famille est là, il faut tenir le cap. Rééducations, suivi, scolarité, adaptations se mettent en place, encadrés de bilans réguliers.

Par la suite, **nous n'avons pas toujours pu faire coïncider les bilans médicaux avec nos vacances**. A chaque fois, j'ai dû saisir la "commission contentieuse" de la CFE pour me faire rembourser les transports France-Maroc. Nous nous sentons très frustrés de ne pas avoir accès au matériel spécifique dont Hicham aurait besoin et auquel il pourrait prétendre en France.

Les allocations pour personnes handicapées ? Les dossiers sont lourds à constituer et, il me semble, s'apparentent plus à un dossier social qui relègue la personne déficiente au

statut de "cas social" que comme une personne ayant des droits et des devoirs. Je ne mets pas en cause des contrôles (visites à domicile, bilans médicaux) qui sont utiles pour cerner les besoins. Mais il est difficile d'effectuer une telle demande en étant heurtée par une telle approche...

Enfin, l'accessibilité dans les consulats.

Notre consulat a récemment été entièrement relooké à grand frais, au top des technologies sécuritaires... mais pour l'accessibilité, rien ! Le personnel pare au manque du mieux possible... Se faire porter alors qu'on est adulte, qu'on peut être autonome après une longue réadaptation ? Dur, dur...

Mais pas question de se décourager. On reste confiant dans l'avenir.

Propos recueillis par
Marion Berthoud

Rester à tout prix aux Etats-Unis : un choix à hauts risques

L'expatriation aux Etats-Unis découle le plus souvent d'un projet professionnel longuement mûri et bien préparé en France. **Certains Français font cependant le choix de poursuivre leur expatriation sur le territoire américain dans l'illégalité après l'expiration de leur visa d'étudiant, de travail ou de tourisme.**



Un article paru dans le journal *France-Amérique* en mai 2010 ("Ces clandestins français qui veulent l'Amérique à tout prix") estimait le nombre de Français en situation irrégulière aux Etats-Unis entre 10 000 et 15 000. Selon le Bureau américain de l'immigration, ce chiffre représenterait 10 % des citoyens français résidant de manière légale aux Etats-Unis.

Choisir la voie de l'illégalité est cependant un enfer pour les personnes qui ont pris cette décision ; il leur sera très difficile de trouver un emploi, d'obtenir un crédit ou d'avoir accès à une assurance maladie. Sans parler des risques de reconduction à la frontière et de l'interdiction de revenir aux Etats-Unis pendant 10 ans au minimum.

Depuis 2009, les employeurs doivent, sous peine de fortes amendes et même d'emprisonnement, déclarer le statut de leurs employés à la sécurité sociale américaine.

Cette exigence s'est traduite, pour de nombreux travailleurs qui ne possédaient pas de carte de sécurité sociale avec un statut d'immigration valide, par la perte de leur emploi et l'obligation de retourner dans leur pays d'origine.

Les Français qui vivent dans l'illégalité se retrouvent souvent isolés même

si les associations locales françaises et les représentants élus des Français de l'étranger essaient de leur apporter une aide morale. Ils ne doivent surtout pas hésiter (s'ils n'avaient pas fait cette démarche lors de leur arrivée) à demander leur inscription sur le registre des Français établis hors de France auprès du Consulat de France le plus proche de leur lieu de résidence. En effet, **la situation vis-à-vis de l'immigration américaine n'est plus demandée lors de l'inscription dans les consulats.** La carte d'identité consulaire permet d'être placé sous la protection du Consulat de France en cas de besoin et de pouvoir accéder aux dispositifs des aides sociales consulaires disponibles.

Dans le pays qui accueille le plus d'immigrants au monde (environ 700 000 personnes immigreront aux Etats-Unis chaque année), l'expatriation sera toujours à hauts risques pour ceux qui, volontairement ou à cause de situations difficiles et exceptionnelles, choisissent de rester à tout prix.

Marc Billon
Conseiller AFE, Chicago

Expatriés sans protection sociale en Asie

Depuis plusieurs années, nous voyons arriver de plus en plus nombreux, en Asie, de nouveaux expatriés, jeunes ou moins jeunes, qui n'ont aucune protection sociale. Certains par négligence, d'autres faute de moyens, d'autres encore croient être toujours couverts par la sécurité sociale française...

Il faut rappeler un principe de base : **la protection sociale en France obéit au principe de territorialité : il faut résider sur le territoire national pour en bénéficier.** Certes, lors de courts séjours, inférieurs à trois mois, la sécurité sociale vous rembourse pour des soins inopinés. Mais au-delà de trois mois vous n'êtes plus couverts !

Quand nous faisons des présentations sur la protection sociale des Français à l'étranger, il y a toujours dans la salle deux ou trois personnes pour nous dire : "Mais non, ce n'est pas vrai, la preuve moi qui suis à l'étranger depuis des années, ma caisse me rembourse régulièrement des soins"...

Il faut alors expliquer que, si la caisse rembourse les soins, c'est par négligence et faute de contrôle. Il est fort à craindre qu'en cas de problème grave qui entraîne des frais élevés – et dès qu'il y a une hospitalisation les factures grimpent à une vitesse vertigineuse – la caisse se montre plus regardante et pose quelques questions qui entraîneront inévitablement le non remboursement des frais

engagés. Nombre de concitoyens se voient refuser l'accès à des hôpitaux faute d'avoir une protection sociale ou les moyens de garantir les dépenses qui vont être engagées... ou se retrouvent dans des situations désespérées, contraints de faire appel à leur famille, leurs amis, à la solidarité...

La protection sociale à l'étranger est une des conditions indispensables d'une expatriation réussie. Pensez-y...

Marc Villard
Conseiller AFE, Bangkok

Pour en savoir plus : www.francais-du-monde.org > Vivre à l'étranger > protection sociale.

De nouvelles règles européennes pour les successions transfrontalières

Le règlement de la succession d'une personne décédée constitue un processus délicat qui peut rapidement se transformer en un véritable casse-tête juridique lorsque le défunt possède un bien immobilier ou d'autres actifs qui sont situés dans un autre pays de l'Union européenne. Un tel cas de figure est loin d'être anecdotique dans la mesure où environ 450 000 successions transnationales sont enregistrées chaque année dans l'UE, ce qui représente 10 % de l'ensemble des successions de l'UE.

Le 7 juin dernier, le Conseil de l'UE a adopté définitivement un règlement qui vise à simplifier les démarches administratives des personnes qui sont confrontées à ce type de situation.

Pour résoudre les conflits de lois, ce texte prévoit que la loi applicable aux successions transnationales sera, par défaut, celle du pays de la dernière résidence habituelle du défunt. Toutefois, les citoyens européens établis dans un autre Etat membre que celui dont ils ont la nationalité pourront décider de leur vivant de soumettre l'intégralité de leur succession à la loi de leur pays d'origine.

Autre avancée : un certificat successoral européen permettra aux ayants droit de faire valoir, sans autres formalités dans l'ensemble de l'Union, leur statut d'héritier ou d'administrateur de succession. Facultatif, ce document permettra une accélération des procédures ainsi qu'une réduction de leur coût.

Plus de 12 millions de citoyens européens sont susceptibles d'être concernés par cette nouvelle législation européenne, qui va faciliter leur mobilité à l'intérieur de l'Union.



A présent que l'allègement des démarches administratives est acquis, il est urgent de s'attaquer aux disparités en matière de fiscalité des successions transfrontalières car **de nombreux citoyens européens sont actuellement contraints de vendre les biens dont ils ont hérité pour pouvoir payer les droits de succession**, soit en raison d'un phénomène de double imposition, soit en raison d'un dispositif légal de surtaxation des successions internationales.

Je me réjouis que l'Union européenne se soit enfin emparée de ce sujet. La fiscalité directe restant de la compétence exclusive des Etats membres, la Commission européenne a adopté, le 15 décembre dernier, une recommandation dans laquelle elle incite les pays de l'Union à mettre fin à la double imposition lors des successions transfrontalières. Etant donné que ce document n'a pas de valeur contraignante, il importe, d'une part, que les Etats membres fassent preuve de bonne volonté et, d'autre part, que la Commission n'hésite pas à pointer les "mauvais élèves".

Pour ma part, je vais demander au président de la commission des finances du Sénat d'engager une réflexion sur les successions transnationales.

Richard Yung
Sénateur représentant les Français établis hors de France

Vers un corps de volontaires humanitaires de l'Union Européenne

Le 19 septembre 2012, la Commission européenne a dévoilé son projet d'initiative globale qui permettra à quelque 10 000 personnes de **se porter volontaires, de 2014 à 2020, pour des opérations humanitaires menées dans le monde entier**. L'initiative "EU Aid Volunteers" tracera une voie pour les Européens désireux d'apporter un soutien concret là où une aide d'urgence s'impose.

Le nombre de catastrophes d'origine naturelle et humaine survenues dans le monde a fortement augmenté ces dernières années, une tendance qui devrait malheureusement perdurer. Les organisations humanitaires ont donc un besoin accru de personnes bien préparées qui pourront les aider à soutenir les populations touchées par les catastrophes.

De nombreux Européens souhaitent apporter leur aide concrète là où elle est particulièrement nécessaire. L'initiative "EU Aid Volunteers" leur donnera l'occasion de joindre le geste à la parole.

La plupart des programmes de bénévolat ont une dimension avant tout nationale. Le programme rassemblera des volontaires et des organisations de différents pays dans le cadre de projets communs. Des normes européennes dans ce domaine constitueront un label de qualité garantissant une formation adéquate des volontaires, qui sera reconnaissable par les citoyens et les organisations intéressées. Les retombées du travail humanitaire s'en trouveront renforcées.

Budget : 239,1 millions d'euros.

Sur la toile...

Participez à l'enquête Expatriation 2012 !



Le ministère des Affaires étrangères a lancé fin septembre sa quatrième enquête sur l'expatriation des Français. Cette enquête vise à recueillir l'avis et les attentes des Français expatriés ou en partance pour l'étranger afin de mieux répondre à leurs préoccupations concrètes (préparation au départ, difficultés rencontrées, services consulaires, scolarisation, etc.).

Pour y participer, vous avez jusqu'au 31 décembre 2012 pour vous connecter sur : www.enquete.mfe.org.

Les résultats de l'étude seront présentés début 2013 sur le site : www.mfe.org.

Abonnez-vous à la lettre d'infos de l'AFE !



Une bonne nouvelle pour l'information des Français de l'étranger : l'assemblée qui les représente en France, l'AFE, lance une newsletter à laquelle vous pouvez vous abonner en remplissant le formulaire sur www.assemblee-afe.fr.

Bravo et merci aux conseillers du groupe Français du monde-adfe à l'AFE qui ont participé à l'élaboration de cet outil : Philippe Loiseau, Patricia Grillo et Olivier Bertin.

DESTINATIONS

CHRONIQUES D'UNE DIPLOMATIE DE TERRAIN

Toujours en ligne

Lancé il y a deux ans, le webdocumentaire du Quai d'Orsay "Destinations – chroniques d'une diplomatie de terrain" est toujours en ligne sur : www.destinations.diplomatie.gouv.fr

A l'origine de ce projet, la volonté :

- de rendre plus visibles les actions menées par la France à l'étranger,
- de mettre en valeur les acteurs de la diplomatie dans leur quotidien,
- de comprendre la diversité et la complémentarité de l'offre française en matière économique, scientifique et culturelle, d'aide au développement, de coopération décentralisée et diplomatique.

Huit épisodes à visionner : Algérie, Pérou, Géorgie, Territoires palestiniens, Egypte, Kenya, Slovaquie, Inde.

Le site de l'Année franco-allemande

L'année franco-allemande vise à célébrer les 50 ans de coopération franco-allemande. Les célébrations se poursuivront jusqu'en juillet 2013. Elles seront tournées vers les jeunes et la société civile et illustreront la vitalité des relations franco-allemandes et la contribution déterminante de celles-ci à l'avenir des deux pays.

Le site 50ans.france-allemande.fr présente des contenus brefs qui éveilleront la curiosité des internautes à la coopération franco-allemande. Il offrira surtout des informations pratiques sur l'Année franco-allemande, en particulier grâce à une carte et un calendrier interactifs des manifestations

organisées autour de l'évènement. L'ambition de ce site est d'accompagner tous ceux qui souhaitent célébrer l'amitié franco-allemande, non seulement en France ou en Allemagne, mais aussi ailleurs dans le monde. Chacun peut présenter son projet en remplissant un formulaire de labellisation en ligne, afin d'être signalé sur le site de l'Année et de pouvoir utiliser le logo officiel si le projet est retenu.



Français du monde pratique

Sur la toile...

Médecine du voyage

Pensez à consulter le site du Comité d'Informations Médicales (CIMED, partenaire de la Maison des Français de l'étranger). Il fournit des informations régulièrement mises à jour sur l'état sanitaire de nombreux pays et sur les structures médicales locales. Vous y trouverez notamment les coordonnées de médecins généralistes ou spécialistes parlant français et/ou accrédités par les ambassades françaises. Le CIMED est composé d'un collège d'une trentaine de médecins bénévoles d'horizons divers, tous spécialisés dans la médecine du voyage. Pour répondre aux besoins des entreprises, le CIMED met à leur disposition sa base de données moyennant un abonnement annuel payant. www.cimed.org



Le Portail jeunesse de la Francophonie fait peau neuve.

Entièrement repensé, le nouveau Portail jeunesse de la Francophonie doit permettre à ses quelque 20 000 membres et 2 000 visiteurs quotidiens d'interagir et de débattre des enjeux qui les concernent. Il permet un accès facilité à toutes les actualités concernant la jeunesse, de discuter et de partager des documents sur le forum et dans les différents groupes du Réseau jeunesse, de consulter les avis d'appels et concours, le calendrier, l'annuaire des contacts utiles, la galerie photo et vidéo, l'espace dédié au programme de Volontariat international de la Francophonie et d'écouter la Radio des jeunes francophones du monde (RJFM).

www.jeunesse.francophonie.org



Pour les enfants...

Les petits Français de l'étranger ont eux aussi désormais leur site d'information. Sur www.expatjunior.com, ils peuvent s'abonner pour recevoir chaque semaine une newsletter qui s'adresse spécifiquement aux enfants francophones vivant à l'étranger (en particulier les 7-12 ans). Un peu à la manière du site www.lepetitjournal.com, plusieurs éditions devraient voir le jour. Celle propre à Bangkok est d'ores et déjà en ligne. Mais beaucoup d'infos générales intéresseront les enfants et leurs parents quel que soit leur lieu de résidence à l'étranger.



Le Quai d'Orsay comme si vous y étiez

Avez-vous déjà visité l'Hôtel du ministre des Affaires étrangères ?

Si vous n'étiez pas à Paris pendant les journées du patrimoine, rendez-vous pour une visite virtuelle sur

www.diplomatie.gouv.fr > les ministres et le ministère.



© Nicole Chabard



La page Facebook de Français du monde-adfe est désormais suivie par plus de 3300 utilisateurs à travers le monde.

Tous les jours, retrouvez toutes les infos qui vous concernent : des liens vers des articles intéressant les Français de l'étranger, des infos sur les voyages de vos représentants, un décryptage des mesures concernant les Français de l'étranger, les mises à jour importantes du site de Français du monde-adfe...

Pour réagir et échanger sur l'actualité française et internationale avec d'autres Français vivant à l'étranger, n'hésitez plus : abonnez-vous à la page de l'association !

Se loger à son retour en France

Parmi les démarches à engager pour préparer au mieux votre retour en France, la recherche d'un logement doit figurer parmi vos priorités. Préparez-vous à y consacrer du temps et renseignez-vous sur le budget à prévoir en France qui peut être très différent de celui que vous consacrez à votre logement actuellement (et qui varie considérablement d'une ville à l'autre). Par la suite, le justificatif de domicile (quittance de loyer, facture de téléphone ou d'électricité) est un document qui vous sera souvent demandé pour accomplir les autres démarches que vous aurez à effectuer à votre retour telle que la scolarisation de vos enfants.

► Si vous souhaitez louer un logement dans le privé, vous pouvez consulter les annonces de particuliers directement en vous connectant sur des sites tels que www.pap.fr ou www.leboncoin.fr ou passer par une agence immobilière ce qui engendrera des "frais d'agence" (location).

Vous devrez justifier de revenus mensuels au moins trois fois supérieurs au montant du loyer et, le plus souvent, quelqu'un devra se porter caution pour garantir au propriétaire le versement du loyer.

Pour mettre toutes les chances de votre côté, il est conseillé, lorsque vous visitez un appartement qui vous intéresse, de remettre aux propriétaires un dossier de candidature comprenant :

- la preuve de ressources régulières (3 derniers bulletins de salaire + attestation d'activité professionnelle)
- votre dernier avis d'imposition
- un relevé d'identité bancaire
- la photocopie de votre carte d'identité ou passeport
- la photocopie de votre livret de famille
- l'attestation de la personne se portant caution et la photocopie de son avis d'imposition.

► Si vous souhaitez louer un logement social, soyez conscients des délais d'attente qui sont de plusieurs années en agglomération parisienne. Pour faire une demande de HLM (habitation à loyer modéré), les ressources annuelles du foyer doivent être inférieures à un certain plafond qui varie en fonction du nombre de personnes que vous avez à votre charge et du lieu d'habitation. Vous devrez déposer un dossier de candidature à la mairie et à la préfecture du lieu où vous souhaitez résider, et auprès des organismes HLM du département (www.union-habitat.org). Si votre demande n'a pas abouti sous 6 mois ou 1 an à compter de votre inscription sur ces listes d'attente, il faudra la renouveler.

► Pour plus d'informations (achat d'un bien immobilier, recherche d'un hébergement provisoire, d'un foyer...), téléchargez le Guide du retour en France sur le site de la Maison des Français de l'étranger : www.mfe.fr



Caisse des Français de l'Étranger

Actualités de la CFE (www.cfe.fr)

Certification des comptes de la CFE :

Les comptes de la CFE ont été certifiés par un commissaire aux comptes pour 2011. Outre l'optimisation de l'ensemble des processus à l'œuvre au sein de la CFE, cette démarche vise à renforcer la confiance des adhérents, particuliers et entreprises, envers elle.

La Caisse s'était volontairement engagée dans cette démarche de certification depuis plusieurs mois. Le travail d'analyse du commissaire aux comptes s'est appuyé notamment sur une cartographie des risques potentiels existant au sein de la Caisse en matière de gestion et sur une analyse des moyens de contrôle mis en place pour les maîtriser.

Ces efforts ont permis d'aboutir à une maîtrise satisfaisante des risques identifiés selon les critères établis par le

commissaire aux comptes et à la certification des comptes de la Caisse.

Un premier établissement de soins conventionné en Chine :

Parmi les pays qui comptent le plus grand nombre d'adhérents, la Chine s'est positionnée sur la 3^{ème} place du podium (juste après le Maroc et les États-Unis). C'est aussi le pays où la croissance des adhérents a été la plus rapide au cours des dernières années. Pour ces raisons, la CFE a négocié avec l'Hôpital de l'Est de Shanghai un accord de tiers payant afin de dispenser ses assurés d'avoir à faire l'avance intégrale des frais en cas d'hospitalisation. Cet accord fonctionne depuis cet été.

Shanghai East Hospital of Tongji University
N°150 Jimo Road Pudong new area Shanghai 200120
tél : 02138804518 - fax : 02158763830
www.easthospital.cn

publicité

L'écriture comme thérapie ?



Nous prêtons toujours, chez Français du monde-adfe, une attention particulière à l'actualité des otages et ex-otages français à l'étranger. Nous sommes aujourd'hui heureux de pouvoir lire Hervé Ghesquière qui revient sur sa longue détention en Afghanistan, plus d'un an après sa libération. Son livre, "547 jours", qui vient de paraître, a cela de particulier qu'il fait office à la fois de récit de captivité et de contre-enquête.

C'est l'occasion pour le journaliste de nous livrer "sa vérité" à la suite de la polémique sur sa prise d'otage et celle de son confrère Stéphane Taponier alimentée à l'époque au plus haut niveau de l'Etat. Souvenez-vous : Claude Guéant, alors secrétaire général de l'Elysée, avait condamné l'"imprudance vraiment coupable" des deux reporters. Nicolas Sarkozy avait été, lui aussi, très critique. Le président avait en effet jugé "insupportable de voir qu'on fait courir des risques à des militaires pour aller les chercher dans une zone dangereuse où ils avaient l'interdiction de se rendre"...

Fruit de ses souvenirs de captivité et de ses entretiens, à son retour en France, avec ceux qui l'ont mis en cause, l'ouvrage de Ghesquière lève le voile sur les détails de son "séjour", comme il le dit drôlement, de 18 mois comme otage aux mains des talibans et sur les coulisses de sa libération.

"547 jours", Hervé Ghesquière, éditions Albin Michel, septembre 2012. ISBN : 9782226275486.

Sortie en DVD de "Terraferma"

Dix ans après "Respiro" qui avait remporté un grand succès, le réalisateur italien Emanuele Crialese a une nouvelle fois posé son regard sur l'île de Lampedusa. Cette île située à proximité du continent africain est confrontée à l'arrivée toujours plus massive de clandestins fuyant la misère ou la guerre et rêvant toujours plus d'Europe.

Dans "Terraferma", Emanuele Crialese montre la confrontation entre les habitants de l'île, des pêcheurs qui ne parviennent plus à vivre de leur activité, et les clandestins. Le réalisateur montre avec talent et sans misérabilisme le drame humain qui se joue en permanence au large des côtes de Lampedusa. L'intrigue débute lorsque Filippo et son grand-père, partis en pêche, sauvent de la noyade un groupe de clandestins. Par ce geste, les deux hommes se retrouvent dans l'illégalité en raison de l'interdiction qui est faite aux pêcheurs de secourir les clandestins. Le sauvetage prête à discussion entre pêcheurs. Beaucoup craignent que l'arrivée des clandestins perturbe un tourisme de plus en plus florissant. La famille de Filippo décide, elle, de cacher une jeune clandestine enceinte et mère d'un jeune garçon.

Film qui aborde sans concessions les contrastes du monde moderne, "Terraferma" délivre aussi un message d'espoir.



Chouette amitié

Capter de jeunes ados avec Aristote, Hannah Arendt ou encore Montaigne : c'est possible ! C'est une douce initiation à la philosophie que propose, à destination des enfants de 11 ans et plus, Luc Foisneau grâce à cette réflexion sur l'amitié. "Qu'y a-t-il donc de si particulier dans l'amour que tu portes à tes amis ?", interroge l'auteur. Ce spécialiste de philosophie politique, directeur de recherche au CNRS, a su se mettre à la portée des plus jeunes en adaptant son style et son ton. Un terme un peu compliqué ? Une citation d'un auteur méconnu des adolescents ? Dans cette collection, "Chouette penser !", tout est décrypté avec beaucoup de simplicité pour faciliter la lecture et la rendre attractive.

Les illustrations, la mise en page et les choix typographiques font de ce livre un objet culturel moderne et contribueront à son succès auprès de la jeune génération.

"Pourquoi aimes-tu tes amis ?" par Luc Foisneau, illustré par Adrien Parlange, éditions Giboulées Gallimard Jeunesse, août 2012. ISBN : 9782070643486.

Monique Cerisier ben Guiga :

Vivement préoccupée par la situation de nos compatriotes en situation de pauvreté à l'étranger, Monique Cerisier ben Guiga déplore le fait que son rapport sur "L'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger", rédigé en 1999 alors qu'elle siégeait au Sénat, soit toujours d'actualité. Entretien avec la présidente de Français du monde-adfe, sénatrice honoraire, très mobilisée sur l'insertion sociale des Français de l'étranger.

Loin de l'image qu'on se fait le plus souvent des "expat", il y a parmi les communautés françaises à l'étranger des Français en situation de détresse. Qui sont-ils ? Quelle est l'ampleur de ce phénomène ?

L'expatriation est un jeu dangereux et il y a des "accidentés de la vie" dans le monde des Français à l'étranger comme il y en a en France : perte de l'emploi, faillite de la PME, divorce ou veuvage fragilisent une famille. A cela s'ajoutent les difficultés générées par les crises politiques et économiques. Le Français de Madagascar s'enfoncé dans la misère avec les Malgaches. Le Français du Mexique est fragilisé par le grand banditisme des cartels de la drogue.

Il est très difficile de mesurer l'ampleur du phénomène de la pauvreté chez les Français de l'étranger. Comme il y a peu d'offre d'aide de source française, la demande ne s'exprime pas. Mais ce sont probablement plusieurs dizaines de milliers de personnes, si ce n'est une centaine de milliers, qui sont concernées sur un million et demi d'adultes inscrits dans les consulats.

La précarité prend donc des formes différentes, selon qu'on se trouve à New York, au Bénin ou en Inde ?

Les précarités changent de forme d'un pays à l'autre. Mais la vieille dame française de Washington qui n'a pas les moyens d'acheter ses antibiotiques et de se chauffer souffre comme le



franco-malien qui cherche son pain quotidien.

Faut-il conseiller à ces Français en difficulté de rentrer en France ?

Le retour en France est une aventure comme l'expatriation.

Tout l'objectif

du rapport que j'ai rédigé alors que j'étais sénatrice était de proposer des solutions alternatives au rapatriement car il est douloureux pour des gens qui ont quitté la France depuis longtemps ou qui n'y ont jamais vécu et il est bien plus coûteux pour l'Etat français que le maintien dans le pays de résidence. De toute façon, il ne faut pas tenter une réinsertion en France hors des structures du Comité d'entraide aux Français rapatriés (CEFR).

Dans votre rapport sur l'exclusion sociale des communautés françaises à l'étranger dont la rédaction remonte à 1999, vous plaidez pour une politique consulaire contre l'exclusion sociale. Quelles aides apportent les consulats aux Français qui sont dans le besoin ?

Les seuls Français aidés sont les personnes âgées à condition qu'elles vivent plus de 65 ans, ce qui est rare

dans les pays pauvres, les personnes handicapées et un très petit nombre d'enfants en détresse. **Il faut que ces personnes se signalent au service social de leur consulat.** Ce sont les Comités consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS) créés à la demande de notre association au début des années 1980 qui décident de l'attribution de ces aides et de leur montant. Leur enveloppe de crédits étant bloquée depuis 2002, elle est en diminution, diminution absolue du fait de l'inflation et relative du fait de l'augmentation du nombre de Français à l'étranger dont la population a doublé dans la même période.

Comment les choses ont-elles évolué depuis la rédaction de ce rapport ?

Les nouveaux types d'aides que je proposais (appui aux chômeurs, aux familles monoparentales, aides au logement pour les personnes âgées dans le cadre des CCPAS) ont été expé-



mentés jusqu'en 2002. Tout a cessé en 2002 et **le chantier est à reprendre.** J'avais également beaucoup insisté sur la formation professionnelle des

“l’expatriation est un jeu dangereux”

jeunes adultes dans les pays pauvres car un jeune adulte formé, c’est toute une famille qui sort de la misère. C’est très net à Madagascar par exemple.

En temps de crise et de rigueur budgétaire, sur quels points la France doit-elle concentrer ses efforts pour venir en aide à ces ressortissants fragiles ?

Il faut maintenir les aides passives existantes et utiliser les crédits supplémentaires qu’il faudrait dégager dans l’enveloppe du ministre pour mener une politique active d’insertion sociale qui

concerne surtout les jeunes déscolarisés dans les pays pauvres et les femmes seules avec enfant dans le monde entier.

Il faut donc mener une politique active de formation professionnelle, de recyclage et d’aide à la recherche d’emploi.

Il existe encore des Comités consulaires pour l’emploi et la formation professionnelle (CCEFP) mais il en reste très peu et ils ont perdu les moyens d’une action efficace. Leurs compétences ont souvent été transférées aux Chambres de commerce qui sélectionnent des salariés adaptés aux exigences de leurs adhérents mais n’ont pas pour objectif de remettre le pied à l’étrier aux chômeurs.

“un jeune adulte formé, c’est toute une famille qui sort de la misère”.

La France accorde aussi des bourses scolaires aux enfants scolarisés dans les établissements français à l’étranger...

Les bourses scolaires ne concernent qu’une petite partie des enfants français à l’étranger. Elles concernent des gens suffisamment favorisés ou motivés pour avoir l’idée et les moyens d’envoyer leurs enfants dans une école française. Rien n’est fait pour aider les autres familles qui constituent

les deux tiers des Français de l’étranger.

Dans les pays d’Afrique subsaharienne, il est moins coûteux de mettre son enfant dans une école privée qu’à l’école française, même avec une bourse à 100 % qui couvre l’intégralité des frais de scolarité, mais pas les coûts induits (fournitures, habillement...).

Quel rôle a joué et continue de jouer l’association Français du monde-adf que vous présidez en matière de solidarité et de protection sociale ?

Les sections locales de l’association et les conseillers à l’Assemblée des Français de l’étranger sont les chevilles ouvrières des comités consulaires et comme la solidarité nationale est totalement insuffisante, ils participent à l’action des associations d’entraide qui font jouer la solidarité locale en faveur des Français en détresse.

Propos recueillis par
Mélina Frangiadakis

Les CCPAS en chiffres

Le Comité consulaire pour la protection et l’action sociale examine les demandes d’aide de Français à l’étranger en difficulté.

Ces aides prennent la forme soit d’allocations mensuelles accordées aux personnes ayant des revenus inférieurs à un certain plafond (“le taux de base”), soit d’aides ponctuelles non renouvelables. Elles sont fixées en euros, le “taux de base” des allocations variant d’un pays à l’autre en fonction du coût de la vie et de l’évolution du taux de change.

C’est la somme de quinze millions d’euros qui a été dépensée en 2010 par les postes consulaires au titre des activités des CCPAS.

Ces crédits ont permis de verser des allocations mensuelles à 5 367 personnes. Elles se répartissent comme suit :

- 3022 allocations de solidarité en faveur des personnes âgées
- 1473 allocations adultes handicapés
- 433 allocations enfants handicapés
- 65 allocations à durée déterminée
- 374 secours mensuels spécifiques enfants

En ce qui concerne les aides ponctuelles, 5 582 secours occasionnels (Français résidents) et 260 aides exceptionnelles (Français de passage) ont été accordés.

Source : projet de loi de finances 2012, www.senat.fr

Notre association reste particulièrement vigilante sur les crédits alloués à l’action sociale pour les Français de l’étranger. Entre 2001 et 2009, ils avaient diminué de 25 % alors que la population française à l’étranger avait augmenté de 56 %. Cela s’était traduit par une réduction de 10 % du nombre total de bénéficiaires d’un secours.

Journées d'août 2012 : retrouvailles des sections à Paris

Comme chaque année, les "Journées d'août" organisées par Français du monde-adfe cet été à Paris visaient à informer les piliers locaux de notre association, eux-mêmes étant de plus en plus actifs dans l'information des Français installés dans leurs pays de résidence respectifs.



Durant deux jours, les ateliers-conférences se sont enchaînés :

Ceux qui le souhaitent ont pu en apprendre plus sur l'envoi de lettres électroniques en grand nombre, outil particulièrement utile pour informer les Français résidant dans leurs pays d'accueil de l'actualité française, des démarches et des mesures qui les concernent ou encore des activités de la section Français du monde-adfe la plus proche de chez eux.



Une grande journée d'information sur l'Assemblée des Français de l'étranger s'est déroulée au FIAP Jean Monnet en présence de 150 participants venus des quatre coins du monde. Animée par l'équipe de l'association et certains élus à l'AFE, elle a permis d'aborder la question du rôle de ces élus de proximité trop méconnus de nos compatriotes et des modalités de leur élection.

La réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui fait l'objet de controverses, a été au centre de discussions animées ! Plusieurs projets de réforme ont été présentés aux participants qui ont désormais une idée des différentes options qui s'offrent à la ministre pour mener à bien la réforme de la représentation des Français de l'étranger.

Le samedi, les participants ont reçu la visite de la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, Hélène Conway-Mouret, qui a rendu hommage au travail de terrain mené par Français du monde-adfe.

"Mon objectif est clair : servir nos compatriotes à l'étranger, tous nos compatriotes."



Les responsables de l'association 2012-2013

En 2012 plus que jamais, l'association a mis l'accent sur l'information de nos compatriotes établis hors de France. Français du monde-adfe met tout en œuvre pour garder ce cap en 2013 !

Activités de rentrée

C'est la rentrée associative : pots de rentrée à Abidjan, Bruxelles, Cotonou, Douala, Munich, Kinshasa... Soirées lectures à Francfort, tournoi de pétanque à Jakarta, Foire aux livres à La Haye, permettront aux adhérents de se retrouver et de faire la connaissance, nous l'espérons, de nouveaux Français installés dans leurs pays de résidence !

Pour être publié dans "Français du monde", n'hésitez pas à nous envoyer le programme et les photos de vos animations à contact@adfe.org !



Notre camarade et ami Raymond Briard, président de la section Français du monde-adfe en République Tchèque, est décédé brutalement le 14 juillet.

Fidèle de toutes nos causes, homme engagé, il a tenu un rôle important dans

le développement de notre association en République Tchèque.

vie des sections

Le 14 juillet à Pointe Noire

A l'occasion de la Fête nationale, le Consul Général de France a convié les associations françaises et locales, regroupées au sein d'un même stand afin de mieux se connaître, à venir présenter la vie associative aux Français de la région. Après le discours du Consul Général et les hymnes français et congolais, Français du monde-adfe a fait profiter les participants d'une animation musicale sur les standards de la variété française avec des musiciens qui portaient des tee-shirts de l'association.

La prestation fut un succès.

Brice Massema



Les 30 ans de la section de Washington



La section de Washington de Français du monde-adfe a fêté ses trente ans avec un dîner dans le jardin de Denis et Kersti Colombant. Sur la photo, vous pouvez voir les membres du bureau actuel (de gauche à droite) : Monique Curioni, Christiane Ciccone, Monique Gordy, Kersti Colombant, Maseco Colombant (futur membre) et Denis Colombant. Devant, assis : Pierre Gimond, qui habite maintenant dans le Maine, est venu avec son épouse pour la fête. Pierre était membre du premier bureau de la section en 1981-1982. Maseco, 2 ans et 9 mois, nous a chanté : "On a gagné, on a gagné, François Hollande, Obama, on a gagné." Et lui n'avait pas bu de champagne !

Kersti Colombant

Bénin : pot de rentrée



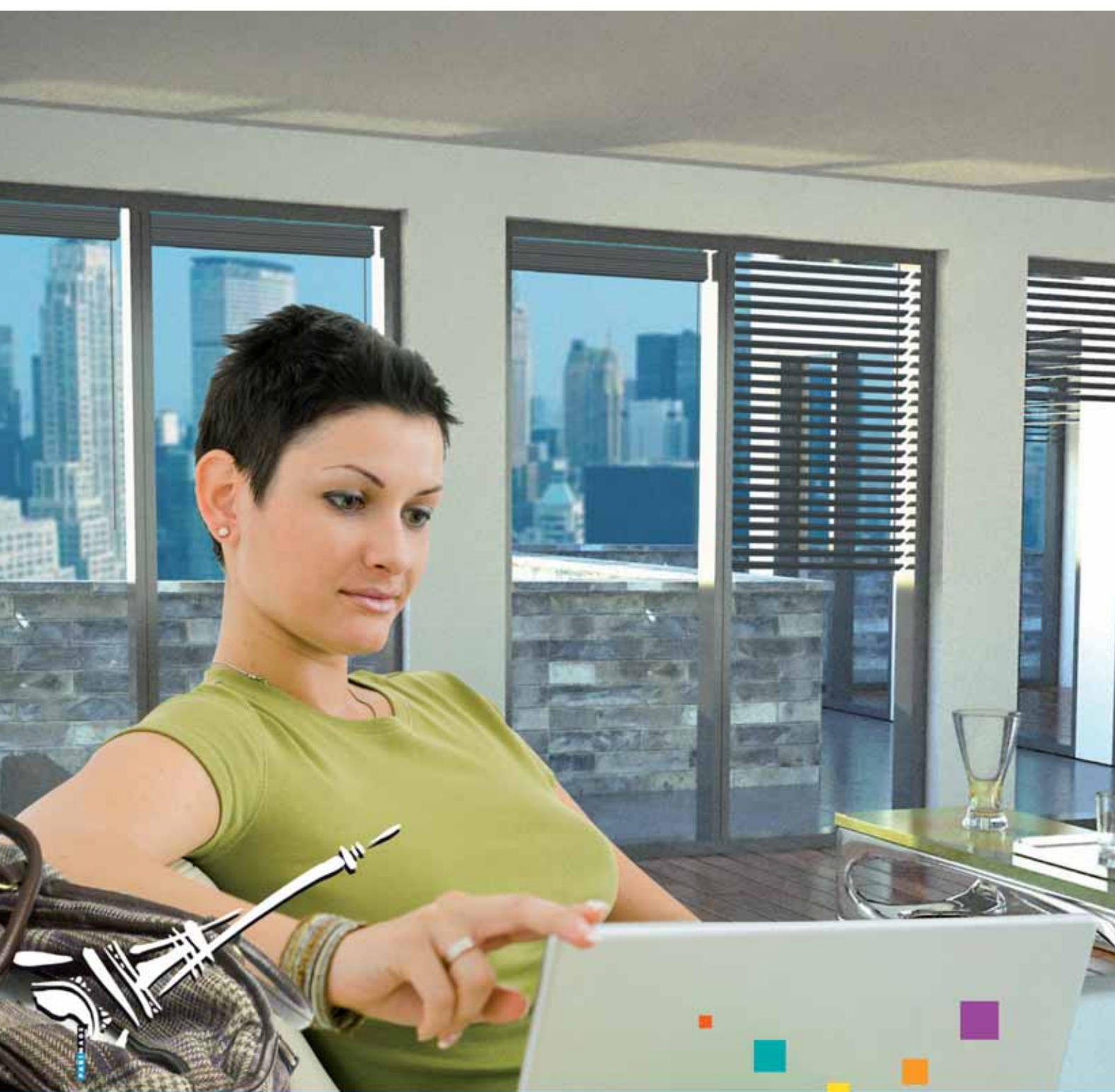
Le 5 octobre, Français du monde-adfe Bénin organisait son traditionnel pot de rentrée. Une centaine de personnes se sont pressées autour du buffet et ont fait connaissance. Parmi les invités, certains étaient arrivés depuis seulement deux semaines et à plus de 22h ils n'avaient aucune envie de se quitter ! Monsieur l'ambassadeur, la première conseillère, la conseillère à l'AFE Anne Brunet-Apithy et le consul nous ont honorés de leur présence. Nous en avons profité avec la Présidente Sabine Padey pour présenter notre association, ses valeurs et les activités de la section.

Françoise Varrin

Toutes nos félicitations à notre présidente, Monique Cerisier ben Guiga, qui a été nommée Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Munich : les 30 ans de la section en images





CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER LA SÉCURITÉ SOCIALE DES EXPATRIÉS

Expatriés, pensez à votre Sécurité sociale française !

Si vous travaillez, étudiez ou simplement résidez à l'étranger, vous avez droit, comme tout Français, à la Sécurité sociale. Caisse d'assurance volontaire, la Caisse des Français de l'Étranger vous protège comme si vous étiez en France.



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

+ d'informations : 33 1 64 71 70 00
www.cfe.fr